



Union du corps enseignant secondaire genevois - UCESG
Rue de la Tour-de-Boël 6 - 1204 Genève
022 311 84 85 - secretariat@union-ge.ch - www.union-ge.ch

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE du 11 décembre 2017 à 18h00,
au local de l'UNION, Genève**

Présents : **Bureau :** Jean-Pierre MARTINET, Jacques BASTIANELLI et Waël ALMOMAN

Associations

Collège Sismondi-AMS	Maïté PEREZ BACQUE et Jacqueline HEUER
Collège Voltaire-AMV	Véronique BRUYERE
Collège Rousseau-APR	Ralph ETTLIN
Collège de Saussure-AMDES	Jacques NICOLA
Collège-ECG de Staël-AMSTAEL	Florence BRÜTSCH
CEC André Chavanne-ECHA	Bastian BISE et Ranieri DOMENICO
CEC Emilie Gourd-AMEG	Jacques BASTIANELLI
ECG Henry Dunant-AMEHD	Julie REPOND
ECG Ella Maillart-AMEM	Viviane VAN DOORNIK et Eric HALDI
EC Nicolas Bouvier-AMB	Jean-Pierre MARTINET
EC et ECG Aimée-Stitelmann-AMSTIT	Jaime MARURI et Waël ALMOMAN
CTP et ACCES - AMAC	Eric COMET
Espace-Entreprise-AFEE	Lisa DE RICKE

Excusés : Collège A. Rivaz-AMECOPAD Daniel GROSSEN et Philippe WALKER
EC Raymond-Uldry Jacqueline ROIZ
CFP Arts-AEA Dominique MERCIER

Autres : Collège de Candolle-AMDC
Collège Claparède-ECLA
Collège Calvin-AMC
EC-ECG Jean-Piaget-APJP
CFP C - AMPC

Rédaction du PV : Jean-René HULMANN, assistant du Bureau

Présidence : Jacques BASTIANELLI

En ouverture de séance le Président Jacques B. annonce que suite à deux départs au sein de la délégation de l'UNION pour les Assemblée des délégué.e.s du CARTEL, **nous sommes à la recherche de deux nouvelles personnes** pour compléter cette délégation. Il s'agit de 2 à 4 réunions par année. Les séances sont importantes car c'est cette assemblée qui entérine les décisions formelles prises par le CARTEL. Merci aux personnes intéressées de s'annoncer auprès du secrétariat de l'UNION (secretariat@union-ge.ch).

1. **Approbation du PV** du 6 novembre 2017
Le PV est approuvé avec remerciements à son auteur

2. **Informations :**

• **Une nouvelle association locale pour l'EC Raymond Uldry Jacques**

Suite à une séance constitutive organisée par le bureau de l'Union au sein de la nouvelle école de commerce Raymond Uldry, l'UNION a le plaisir d'annoncer la création, au sein de cette école, d'une nouvelle association locale. Celle-ci va demander son adhésion à l'UCESG selon l'art. 5 de nos statuts

et c'est la prochaine Assemblée des délégués de l'UCESG (le lundi 18 juin 2018 qui entérinera cette adhésion.

- **Actions du bureau depuis le début de l'année scolaire 2017-2018 jusqu'à ce jour**

Afin de mettre en exergue le travail fourni par le bureau de l'UNION, le secrétariat a répertorié une série de données. Le bureau de l'UNION a représenté et défendu les intérêts de notre association et de ses membres lors de 60 séances auxquelles il faut ajouter 28 réunions du bureau. Le bureau a traité, avec succès, près de 20 cas personnels. Il a eu des contacts directs à 6 reprises avec des représentants des médias. Le bureau a également consulté à deux reprises (sondage de rentrée et rythmes scolaires) l'ensemble du corps enseignant du secondaire II (plus de 2000 personnes) et obtenu des taux de réponses très élevés (respectivement 42% et 51%). Le bureau a finalement édité et distribué deux UNION INFO ainsi qu'un Message de rentrée.

- **Retour sur la rencontre DIP-FEG de ce jour (point ajouté à l'ordre du jour)**

Le bureau de l'UNION a en particulier discuté des quatre points suivants :

1. SCORE : nous avons soumis à la Conseillère d'Etat la question suivante, pourquoi les enseignants du secondaire I et II alors qu'ils ont accepté un compromis au bénéfice de l'Etat (près de 20 millions de CHF via la formation continue hors temps scolaire), se retrouvent au final perdant dans plus de 95% des cas (voir présentation de l'UNION sur SCORE sur notre site internet) ? Sa réponse : le Conseil d'Etat a ouvert des négociations avec le Cartel (voir également le point SCORE sous discussion ci-après).
2. Annuité : afin de pouvoir enfin discuter sérieusement de la problématique des annuités à l'engagement pour le corps enseignant, l'UNION a obtenu la création d'un groupe de travail qui dès janvier 2018 devra aborder la problématique des inégalités entre les enseignants et les autres fonctionnaires.
3. Question sur la situation qui conduit l'Etat à employer gratuitement des centaines de stagiaires, ceux de l'Espace Entreprise (EE) dans plusieurs services de l'Etat, en contradiction avec l'art. 80 al 2 du RPAC (Règlement du personnel de l'administration). Cette situation ne trouve pas non plus l'appui de la Conseillère d'Etat et elle va mandater ses services pour obtenir un point de la situation sur le fonctionnement de l'EE qui inclura également la situation des formateurs de cette école.
4. Est-il normal qu'une directrice de collège puisse réclamer le paiement d'heures supplémentaires-cadre alors qu'elle part deux semaines par année en voyage de maturité et linguistique ? Pas de prise de position de la Conseillère d'Etat.

Il a également été brièvement évoqué la problématique des « œuvres architecturales » qu'on ne peut toucher à l'image de la nouvelle école de commerce Raymond Uldry où aucun endroit n'a été prévu pour s'asseoir dans les couloirs ou même afficher des informations, mais où le respect de « l'œuvre » ne permet aucun ajout ou modification.

- **Mise en œuvre FO18 (Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans)**

Les choses s'accélèrent. Après une présentation générale du projet par Anne Emery Torracinta, plusieurs groupes de travail ont été constitués pour discuter et valider les propositions du DIP d'ici à fin février 2018. A la question de savoir si la rumeur d'autoriser le redoublement en préparatoire était fondée, il a été répondu par la négative. La notion de préparatoire interdit le redoublement et ça continuera d'être le cas. Des solutions alternatives au redoublement seront proposées (intégration dans d'autres cursus, stages tournants etc.).

- **Groupe de travail : Statut des formateurs**

Il s'agit du statut des 60 formateurs de l'Espace Entreprise. Mme Malinverni (directrice RH du secondaire II) est favorable à une refonte de leur statut et de leur cahier des charges. Les formateurs demandent plus particulièrement plus de temps et pas forcément un meilleur salaire.

- **FEG (action rythmes scolaires, questionnaire élections cantonales, congé sans traitement)**

Rythmes scolaires : la FAMCO et la SPG ont finalement décidé de ne pas signer la plate-de-forme proposée par la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire et la Fédération des associations de parents d'élèves du post-obligatoire. L'UNION est finalement la seule

association d'association qui a signé la plate-forme. Les raisons invoquées sont diverses (appui à la démarche mais pas au contenu de la plate-forme pour la SPG et pas un sujet majeur à traiter du côté de la FAMCO). Le bureau de l'UNION précise que de toute manière il s'agit en l'occurrence de l'ouverture d'une négociation et que tout éventuel changement négocié sera soumis aux membres pour approbation.

Eric C. mentionne que les enseignants de l'ACCES n'ont pas reçu le questionnaire sur les rythmes scolaires. Même si les résultats sont déjà connus et validés, les enseignants aimeraient tout de même pouvoir le recevoir et y répondre.

Questionnaire élections cantonales : la FEG a approuvé la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer un questionnaire « enseignement » à adresser aux candidat.e.s des prochaines élections cantonales. Le résultat des questionnaires devrait être publié sur un site internet spécifique. Waël Almoman représentera l'UNION dans ce groupe.

Congés extraordinaires sans traitement : Consultée sur cette thématique, la FEG a adressé la réponse suivante au DIP :

La FEG peut entrer en matière sur une limitation accrue de leur fréquence mais pas de leur durée. La question du motif, débat insoluble où des critères objectifs ne peuvent être trouvés, ne doit par contre pas être retenue.

De plus, la FEG accepte qu'un délai accru soit imposé pour le dépôt de ces demandes afin de permettre aux directions d'organiser au mieux les remplacements.

La FEG est d'avis que les membres du corps enseignant doivent pouvoir assouvir leurs passions à leurs frais. Etant donné le sacrifice financier qu'ils occasionnent, ces congés vont toujours restés (et c'est tant mieux) de l'ordre de l'exceptionnel. Etant donné que le DIP y gagne (le remplacement coûte moins cher que le salaire économisé de l'enseignant bénéficiant du congé), cessons les arguties sans fin.

Les deux limitations proposées par la FEG permettront de garantir le fonctionnement du système et d'éviter qu'un éventuel petit nombre d'enseignants en abuse (ce dont la FEG doute de toute façon, mais sait-on jamais).

Enfin, la FEG estime que ce n'est pas à la Conseillère d'Etat de signer ces congés (perte de temps et disproportion des intérêts), mais que cela doit pouvoir se gérer au niveau des établissements avec validation par la DG-RH. Le seul élément subjectif (le motif) enlevé des critères d'appréciation, il n'y aura pas de problèmes de cohérence des décisions prises entre les différentes directions.

Les années sabbatiques ne sont pas considérées comme des congés extraordinaires et continuent donc d'être autorisées comme jusqu'ici.

- **CCGPO (Bilan de rentrée)**

Présentation du bilan de rentrée. Malgré 650 élèves supplémentaires les conditions cadres se sont améliorées. L'UNION n'a pas pu obtenir la remise des « anomalies » pour la rentrée 2017-2018 qui seront distribuées, avec présentation orale, seulement lors de la prochaine réunion le 1^{er} février. Cette situation ne convient pas au Bureau.

- **Commission du statut B 5.10.04 (formation continue)**

Etant donné l'absence, une nouvelle fois, du directeur RH Monsieur Tavernier, les responsables ont profité de cette séance pour présenter le bilan de la formation continue pour 2016-2017 suite aux mesures prises en avril 2016. Nombre des séminaires proposés, moins 30% par rapport à 2015-2016. Nombre de séminaires réalisés, moins 38%. Economie totale de la mesure, 4'079'000 CHF. Le bilan détaillé figure en annexe au présent PV.

- **Plan financier quadriennal – mesures spécifiques DIP**

Le Conseil d'Etat est tenu, en cas de budget déficitaire, de présenter un plan financier quadriennal. La Conseillère d'Etat a invité les associations pour présenter les mesures qui pourraient toucher le DIP. Fin de scolarisation des enfants non domiciliés sur le canton de Genève, une période de plus pour le CO, une heure de formation en moins pour les élèves (32h au lieu de 33h). D'une manière générale les économies proposées toucheraient principalement le DIP et en particulier le CO. Dans le même temps la conseillère d'Etat a précisé qu'avec les élections à venir il s'agissait plutôt d'intentions encore très vagues.

3. Discussion :

- **Mobilisation Cartel-Union et projets en discussion (Score, CPEG, budget 2018)**

Mobilisation : Le bureau de l'UNION appelle à une forte mobilisation des enseignants du secondaire II pour les actions engagées par le CARTEL et tout particulièrement pour une participation massive à la manifestation du 14 décembre (grève dès 12h00, assemblée du personnel de 14h00 à 16h00 au Palladium, cortège entre le Palladium et la Treille entre 16h30-17h00 et 18h00, puis rassemblement devant le Grand Conseil).

L'UNION engage également fortement tous les enseignant.e.s du secondaire II à s'annoncer gréviste auprès de leur hiérarchie dès le 14 décembre et ce même si l'enseignant n'a pas d'heure de cours cet après-midi là. L'UNION a en effet vérifié auprès de l'Office du Personnel de l'Etat la manière de procéder. Le Conseil d'Etat annonce le nombre des grévistes dès le lendemain du jour de grève et seule une annonce anticipée ou le jour même de la grève permet d'assurer la bonne prise en compte du nombre des grévistes. Le Tribunal administratif a en outre confirmé, étant donné l'importance de « l'entreprise », l'obligation pour le personnel de s'annoncer explicitement comme gréviste et ce même si l'enseignant n'a pas de cours. Le directeur d'un collège a demandé aux enseignants de lui annoncer s'ils comptaient faire grève. Ceci est illégal mais compréhensible pour assurer la tenue des séances d'examens. C'est à l'enseignant d'apprécier la situation mais aucune obligation n'existe. C'est au directeur de trouver les solutions.

Ouverture d'une négociation sectorielle sur SCORE ? Suite aux échanges avec Anne Emery Torracinta, la possibilité de la recherche d'une solution spécifique aux enseignants du secondaire I et II est possible. La police vient, par exemple, de négocier un accord spécifique avec le Conseil d'Etat. Le comité n'est cependant majoritairement pas favorable à l'ouverture d'une telle négociation. L'action doit se poursuivre au sein du Cartel avec l'objectif de la recherche d'une solution globale pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

- **Problèmes d'abus sexuels à de Saussure et en général (point ajouté à l'odj.)**

L'AMDES a été particulièrement choquée par le fait que la presse ait mentionné le nom du collège où l'action délictueuse aurait été commise. C'est mettre inutilement et sans aucune justification l'opprobre sur un établissement scolaire et n'ajoute rien à la présentation du cas particulier. Par ailleurs, les éléments fournis ont permis à chaque collaborateur de reconnaître le mis en cause, au mépris de la présomption d'innocence.

Il est indispensable de se plaindre auprès du journal en question pour non respect de la déontologie de la presse. **Le bureau de l'UNION engage une telle action auprès du Conseil Suisse de la Presse.**

Le bureau de l'UNION confirme par ailleurs que notre association n'a aucune mansuétude pour toute relation intime entre élèves et enseignants quelque soit l'âge des personnes concernées. Le rapport de dépendance qu'implique la relation élève-enseignant impose une réserve absolue dans ce domaine. Elle va rappeler ce point de vue dans l'UNION INFO de décembre.

Séance levée à 20h15 JRH